

Procuration pour les clients commerciaux

Mandant(e) (entreprise)

Le nom de l'entreprise et l'adresse du siège **doivent être indiqués exactement** tels qu'ils figurent dans le registre du commerce ou dans des documents équivalents.

Nom de l'entreprise _____ Rue/numéro _____
 _____ NPA/localité _____
 (ci-après «le/la mandant(e)») Pays _____

Mandataire (titulaire de carte ou tierce personne)

Prénom _____	Adresse privée
Nom _____	Rue/numéro _____
Date de naissance _____	NPA/localité _____
Nationalité _____	Pays _____

(ci-après «le/la mandataire»)

Le/La mandant(e) soussigné(e) octroie par la présente au/à la mandataire la **procuration** cochée ci-après afin qu'il/elle **représente** juridiquement le/la mandant(e) auprès de l'émettrice de cartes de la manière décrite (procuration A ou B) dans le cadre de communications orales et écrites **pour l'ensemble des contrats de base, de carte de crédit et de carte de paiement** conclus entre le/la mandant(e) et l'émettrice de cartes.

Veillez cocher ce qui convient:

- A. Procuration donnant des droits de renseignement et en matière d'opérations
- B. Procuration donnant des droits de renseignement

Le/La mandataire est habilité(e) à recevoir et à se procurer des renseignements relatifs aux contrats de carte en vigueur entre l'émettrice de cartes et le/la mandant(e), en particulier lorsque ceux-ci se rapportent à des données client, des détails de factures, des limites, des transactions et/ou à leurs contestations et à l'ensemble de la correspondance dont dispose l'émettrice de cartes.

En outre, le/la mandataire est autorisé(e) à gérer l'administration de toutes les cartes, en particulier à demander l'augmentation et la réduction de leurs limites, à contester des transactions, à résilier ou faire bloquer des cartes, et à demander une carte de remplacement le cas échéant. Si nécessaire, le/la mandataire est en droit de demander le remboursement d'avoirs de carte sur un compte bancaire libellé au nom du/de la mandant(e) ainsi qu'à demander une nouvelle carte de crédit du portefeuille de l'émettrice de cartes au nom du/de la mandant(e).

Le/La mandataire est habilité(e) à recevoir et à se procurer des renseignements relatifs aux contrats de carte en vigueur entre l'émettrice de cartes et le/la mandant(e), en particulier lorsque ceux-ci se rapportent à des données client, des détails de factures, des limites, des transactions et/ou à leurs contestations et à l'ensemble de la correspondance dont dispose l'émettrice de cartes.

En outre, il/elle est en droit de faire bloquer des cartes perdues ou volées.

Le/La mandataire peut effectuer toutes les opérations autorisées par la présente procuration, y compris des opérations en sa faveur ou en faveur de tiers. Toutes les déclarations, opérations et mesures entreprises par le/la mandataire sont contraignantes pour l'entreprise. Il incombe au/à la mandataire, d'informer immédiatement le/la mandant(e) de ses opérations. L'émettrice de cartes décline toute responsabilité à cet égard.

Important: veuillez compléter la page suivante!

Dispositions complémentaires relatives à la procuration

La procuration fait partie intégrante du contrat relatif aux moyens de paiement (p. ex. contrat de carte de crédit) en vigueur entre l'émettrice de cartes et le/la mandant(e). La procuration donnée par le/la mandant(e) au/à la mandataire s'applique à tous les actes, déclarations et mesures faites oralement ou par écrit, y compris sous forme de texte vérifiable (p. ex. par e-mail) ainsi que sous forme numérique (p. ex. dans le service numérique one).

La procuration reste valable jusqu'à ce que le/la mandant(e) fasse part à l'émettrice de cartes de sa révocation. La révocation doit être effectuée par écrit ou en la forme d'un texte vérifiable. Il est expressément stipulé que la présente procuration ne prendra pas fin avec la faillite du/de la mandant(e), mais continuera à déployer ses effets (art. 35 CO).

De manière générale, les modifications concernant la procuration et/ou le/la mandataire doivent être communiquées immédiatement au service clientèle compétent de l'émettrice de cartes, par écrit ou sous forme de texte vérifiable.

La procuration est soumise au droit matériel suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois. Le/la mandant(e) et le/la mandataire reconnaissent la compétence exclusive des tribunaux du siège de l'émettrice de cartes. Les fors impératifs demeurent réservés.

Le/La mandataire:

Lieu/date

Prénom/nom du/de la mandataire* (en caractères d'imprimerie)

Signature du/de la mandataire

Le/La mandant(e):

Lieu/date

Prénom/nom de la personne autorisée à signer* (en caractères d'imprimerie)

Signature juridiquement valable (collective si nécessaire)

Prénom/nom de la personne autorisée à signer* (en caractères d'imprimerie)

Signature juridiquement valable (collective si nécessaire)

* Annexes: une copie d'une pièce d'identité du/de la mandataire et du/de la mandant(e) (recto/verso).

(à joindre **obligatoirement**)

**Prière d'envoyer le formulaire dûment rempli et signé,
accompagné de toutes les copies de pièce d'identité, par la poste à:
Viseca Card Services SA, Hagenholzstrasse 56, Case postale 7007, 8050 Zurich.**